

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

L'an **Deux mil dix-neuf**, le **Vingt-sept Juin**, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 21 Juin 2019.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Nombre de conseillers présents : 14**

Denis CARRON, Christiane PEROT, Marie-Christine CLOR, Janine GARIN, Jean-Paul BRET, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Ernest ORTIZ, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Guilaine COUPAS, Lionel SEIGLE-VATTE, Elodie GUINET.

**Nombre de conseillers représentés : 4**

Christiane COLLOMB (Pouvoir à Janine GARIN), Jérôme FOROT (Pouvoir à Denis CARRON), René-Xavier FAIVRE-PIERRET (Pouvoir à Jean-Paul BRET), Laurence KAISSARIS (Pouvoir à Christiane PEROT).

**Nombre de conseillers absents : 5**

Daniel SEYVE, Denis GUILLAUD, Camille GUIBERT, Amélie VERRIER, Emilie MERMET.

Secrétaire de séance : Marie-Christine CLOR.

-----

Pas de remarque sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2019 : adopté.

Un point est rajouté à l'Ordre du Jour sur proposition de M. Le Maire : Modification du PLU du Pin- Adopté

### **1 – MARCHÉ VOIRIE CHEMINS DE SIMANDRE ET BENEVEY (D. CARRON)**

Il s'agit de l'aménagement d'une aire de retournement pour les camions de collecte des ordures ménagères et de travaux pour les eaux pluviales. 6 réponses ont été examinées en commission Appel d'Offre. L'estimation des services du Pays Voironnais était de 50 433 € TTC. La société Eiffage a été jugée la mieux disante selon des critères de prestations techniques et de prix. L'offre est de 45 585,36 € TTC. Adopté.

### **2 – MARCHÉ ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE (J.P. BRET)**

Il s'agit de faire établir un diagnostic de plusieurs bâtiments communaux sur Paladru pour aider à la prise de décision sur leur future destination. Une seule offre nous est parvenue, celle de la société VOXOA pour un montant de 29 450 € HT. L'offre est très détaillée et comporte 3 phases, dont 2 rendus intermédiaires et une présentation finale selon le scénario retenu. Durée de l'étude 13 semaines. Adopté.

Pour établir ce diagnostic, de nombreux éléments seront à rechercher (plans, coûts de fonctionnement...) et un groupe de travail d'élus sera constitué.

E. ORTIZ précise que les locataires et associations utilisatrices des bâtiments concernés ont été réunies pour recueillir leurs avis et besoins et pour leur préciser qu'aucune décision ne sera prise avant ce diagnostic.

### **3 – MARCHÉ FOURNITURE DES REPAS CANTINES SCOLAIRES (D. CARRON)**

Une seule réponse nous est parvenue à la suite de l'appel d'offre, celle de TRAIT'ALPES, notre fournisseur actuel. La proposition est de 2,90 € HT par repas (3,06 € TTC), sans augmentation par rapport aux tarifs actuels. La convention est établie pour 3 ans. Adopté.

M.C. CLOR précise que nous sommes satisfaits de la qualité de la prestation de ce traiteur.

#### **4 – POINT URBANISME COEUR DE VILLAGE DE PALADRU**

En l'absence de D. SEYVE, ce point est reporté au prochain municipal.

Rappel : Vendredi 28 juin à 20 h, salle St Michel de Paladru, réunion publique sur ce thème.

#### **5 – MODIFICATION POSTE DE DIRECTION DU MULTI ACCUEIL (D. CARRON)**

Lors de la reprise de la structure par la commune seule, la directrice avait accepté une diminution de son temps de travail à 33 h hebdomadaires, et de son salaire net à 1 900 €. Il était convenu que si le taux de remplissage dépassait les 74 %, la commune procéderait à un rattrapage de salaire pour qu'il atteigne son niveau précédent, soit 2 200 € net pour 35 H hebdomadaires. C'est chose faite, puisque le taux de remplissage de 2018 a été de 80 %. Il est proposé de mettre en place cette augmentation au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Adopté.

#### **6 – DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT TECHNIQUE (D. CARRON)**

Notre employé municipal Christian PERRIN doit partir à la retraite fin décembre 2019. Celui-ci a souhaité par courrier adressé au Maire, continuer à travailler à temps non complet jusqu'en juillet 2020. Un accord de principe est donné mais ne sera entériné qu'à condition que ce temps partiel soit d'au moins 2 journées de travail hebdomadaires.

#### **7 – PLATEAU CASERNE DES POMPIERS MONTFERRAT (D. CARRON)**

La commune de Montferrat nous a adressé un titre exécutoire de 9 000 € pour notre participation à la création d'un plateau de sécurité routière au niveau de la caserne. Notre commune a demandé les justificatifs de cette somme. Un courrier de M. Le Maire de Montferrat explique que ce montant de 9 000 € comprend les travaux de la Société Eiffage (quote-part Villages du Lac de Paladru, 7 383,81 €) et d'autres travaux estimés car inclus dans des factures propres à la commune de Montferrat. Le Conseil Municipal décide de demander l'annulation du titre de 9 000 € et accepte de régler la participation de 7 383,81 €, justifiée par des factures.

#### **8 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (C. PEROT)**

Les Maires et adjoints ont reçu la société G-RISK et une proposition nous a été faite pour l'établissement d'un Plan Communal de Sauvegarde sur l'ensemble de la commune Villages du Lac de Paladru, pour un montant de 2 950 € HT. La mise en place de ce PCS n'est pas obligatoire pour notre commune, néanmoins il serait souhaitable de maîtriser l'ensemble des moyens propres à faire face à des crises diverses (risques naturels ou technologiques, accidents...). Il est nécessaire qu'un groupe de travail constitué de 3 élus de chaque commune historique se charge de la collecte des données qui alimenteront ce PCS. Pour la commune historique du Pin, C. PEROT, P. ACCORSO et M. TRAVERS se déclarent prêts à participer. La décision est reportée au prochain Conseil Municipal car il est jugé indispensable que des élus de Paladru soient mobilisés.

#### **9 – ENS MARAIS DU CHASSIGNEUX – DEMANDE DE SUBVENTION (C. CLOR)**

Une opération de fauche estivale est à prévoir par une entreprise spécialisée EID. Le montant du devis est de 2 483,82 € (non soumis à TVA), subventionnés à hauteur de 73.53 % par le Conseil Départemental. Devis validé et demande de subvention adoptée.

C.CLOR précise que pour le futur la question pourra se poser d'une gestion communale ou intercommunale de cet Espace Naturel Sensible.

#### **10 – MODIFICATION DU PLU DU PIN (J.P. BRET)**

À la suite de l'acquisition de la propriété BERNET au Pin par l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local), l'étude réalisée par un architecte de l'OPAC 38 conseille la démolition du bâtiment vétuste et sa reconstruction sur une emprise plus importante qui comprendrait un commerce de 150 m<sup>2</sup> et 2 niveaux avec 6 logements locatifs sociaux. Sur le terrain de 1 700 m<sup>2</sup>, un autre bâtiment constitué de 6 logements en accession sociale à la propriété serait érigé.

Pour ce projet, une modification ciblée du PLU est nécessaire par une procédure de mise en conformité, c'est à dire une modification qui concernerait uniquement ce projet. Le budget d'accompagnement par l'Agence pour la modification de ce PLU s'élève à 11 400 €, dont une partie est prise en charge par le Pays Voironnais. Resterait environ 6 000 € de financement par notre commune. Adopté.

Sur ce projet, J.P. BRET apporte des précisions. Le bail du commerce actuel arrive à échéance en octobre 2019. Une discussion est menée pour voir comment envisager la transition : date de cessation d'activité envisagée par les commerçants en activité, bail provisoire, indemnité de non-renouvellement de bail à négocier. Les travaux devraient durer environ 18 mois, durant lesquels le village n'aura plus d'épicerie. En tenant compte des délais d'études et d'obtention de permis de construire, l'idéal serait que le commerce puisse fonctionner jusqu'en septembre 2020. Une réunion publique est à programmer à l'automne pour expliquer le projet à la population.

## **11 – COMPTE-RENDU REUNION TOUR DU LAC DU 13 JUIN 2019 (D. CARRON)**

Les points suivants ont été évoqués :

- Avenir de l'association intercommunale Dorémifasolac. La présidente a démissionné mais un nouveau président a été élu. Pour pérenniser l'association, un changement de gestion du personnel s'impose. Les professeurs actuellement salariés doivent être licenciés et désormais les enseignants seront rémunérés sur notes d'honoraires. L'indemnisation des licenciements est estimée à 1 317,69 € que la commune de Bilieu nous propose de partager entre les communes du tour du lac. Bilieu a, de plus, décidé de salarier une personne pour un temps administratif dédié à l'association de 4 heures par semaine. Il semble souhaitable que ce temps de travail soit porté à 7 h hebdomadaire et la commune de Bilieu demande aux communes partenaires de participer à cette augmentation. Les élus se montrent favorables à condition que le rayonnement de l'école de musique soit plus important sur le tour du lac, avec des cours sur toutes les communes et un travail avec les écoles du territoire.
- Animation jeunesse intercommunale. Les élus ont approuvé la proposition d'ajouter deux nouvelles tranches de tarifs pour les quotients familiaux les plus élevés.
- Poste de gendarmerie estival. Avec la démolition programmée du bâtiment qui les accueille à Paladru, la question se pose des locaux à proposer à l'avenir pour héberger ce poste provisoire.
- Bilan de la semaine de la culture. La participation du public est en baisse avec 223 entrées payantes sur 6 spectacles. Au niveau financier, la participation de chaque commune s'élèvera à 796 € (1 300 € maximum avait été votés). Les futurs élus municipaux devront décider de l'avenir de cette animation.

## **12 – COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS : CONSEILS D'ECOLES (M.C. CLOR)**

Conseil d'Ecole au Pin le 13 juin 2019 :

Des remerciements ont été formulés à la municipalité pour son implication. L'effectif prévisionnel de rentrée 2019/2020 est de 143 élèves. On note un gros effectif en petite section maternelles avec 23 nouveaux élèves. Demande d'utilisation du dojo a été réitérée. Demandes des enseignants : traçage au sol d'un circuit dans la cour (en attente du plan), achat de 3 ou 4 porteurs complémentaires pour les maternelles, aménagement d'une jardinière le long de la clôture côté route du Chassigneux (destinée au jardinage pour les maternelles et à éviter que les enfants ne grimpent sur le muret), installation de bandes de liège en maternelles pour accrochage. Les parents d'élèves renouvellent leur souhait d'une information sur les projets concernant un accueil de loisirs du mercredi.

Conseil d'école à Paladru le 18 juin 2019 :

102 élèves sont prévus à la prochaine rentrée avec notamment 21 petite section maternelle. Les enseignants ont fait le bilan des projets menés au cours de l'année et évoqués les projets de la rentrée, notamment un spectacle musical avec l'orchestre symphonique de Lyon. L'équipe pédagogique remercie la commune pour les travaux effectués et les achats (VPI). Demandes : une étagère bibliothèque pour la classe de Mme LAUNAY, un placard haut pour la classe de Mme BAIARDI.

Problème commun aux 2 écoles :

Avec un gros effectif en maternelles et la nouvelle loi pour la scolarisation obligatoire dès 3 ans, les enseignantes craignent que de nombreux élèves de maternelles soient présents pour la sieste à 13h30. Les dortoirs actuels sont trop petits et manquent de couchages. Au Pin (16 couchages aujourd'hui), on évoque l'utilisation de la salle de psychomotricité. A Paladru (17 couchages aujourd'hui), l'utilisation de la salle de classe inoccupée en maternelles est possible. Il faudra certainement acheter de nouveaux hamacs de couchage et équiper ces salles en rideaux ou autre matériel occultant. Au Pin, les enseignantes demandent que l'Atsem des MSM/GSM soit employée 1 heure de plus pour surveiller la sieste qui aura lieu dans 2 lieux différents.

### **13 –D.I.A.**

A Paladru, 103 chemin de Bois Chatel, La Riviera, maison sur un terrain de 705 m2 pour 240 000 €

Au Pin, 48 route de Virieu, maison pour 450 000 €.

La Commune ne préempte pas ces deux biens.

### **14 – QUESTIONS DIVERSES**

Poste de Gendarmerie estival : Il s'installera à Paladru du 12 juillet au 26 août avec un effectif de 4 gendarmes (+ 1 les 15 premiers jours).

Alerte canicule : Un registre « Canicule » est à mettre en place. Il doit regrouper les coordonnées des personnes isolées et ayant besoin d'un suivi. Les élus sont invités à signaler les cas portés à leur connaissance. Il faudra téléphoner régulièrement à ces personnes et les visiter si besoin.

Remerciements du SSIAD des Terres Froides pour la subvention votée en leur faveur.

Problème soulevé par le Comité des Fêtes de Paladru pour les branchements électriques nécessaires pour les manifestations en extérieur à Paladru. Une solution est à trouver.

Le sénateur VALLINI sera le 8 juillet à Paladru pour rencontrer les élus et les électeurs. Heure à préciser.

Forum des associations le 7 septembre prochain à Charavines (sport + culture).

Conseil Municipal Junior. Organisation d'un grand jeu le samedi 6 juillet après-midi dans les bois entre Paladru et Le Pin. « Les 5 défis écocitoyens du CMJ » ont reçu une aide de la CAF 38 qui a distingué ce projet comme étant le représentant des projets de jeunes pour l'Isère au niveau national.

FIN DE LA SEANCE A 22 H 45.